



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, mercredi 04 novembre 2015

1 PIROGUIER DE 80 ANS SECOURU

Une disparition en mer d'un piroguier a été signalée mardi soir aux affaires maritimes* en charge de la coordination du sauvetage en mer.

La pirogue est partie de Mzouazia le 02 novembre à 19h locales, sans matériel de signalisation, de communication ou de sauvetage. L'alerte n'a été donnée par la famille qu'hier soir.

Les recherches coordonnées par les affaires maritimes ont été conduites mercredi matin par l'hélicoptère et par une patrouille terrestre de la gendarmerie et ont permis de le retrouver sur la plage de N'Gouja. Agé de plus de 80 ans, affaibli après plus de 36h en mer à la dérive emporté par le courant, il a été pris en charge par le SDIS.

16 opérations ont ainsi été menées au profit de piroguiers depuis le début de l'année, concluant au sauvetage de 12 personnes.

Depuis 2010, ce sont 66 alertes sur des pirogues qui ont été traitées par le secours en mer, au profit de 86 personnes. 64 ont été secourues, mais il est à déplorer **8 disparus et 3 décès** en 5 ans sur ce type d'embarcations.

Il est rappelé que la navigation des pirogues, engins de plages non immatriculés, est limitée à 300m d'un abri de jour uniquement. L'embarquement d'un gilet de sauvetage, d'un moyen de communication et d'un moyen lumineux (visibilité réduite en saison des pluies) relève du bon sens.

Les gestes essentiels avant de partir en mer :

- **Se renseigner sur les prévisions météorologiques**, particulièrement en saison des pluies et période cyclonique ;
- **Communiquez à vos proches vos intentions** : zone de navigation et heure de retour prévues ;
- **Vérifiez votre équipement** : le matériel de sécurité doit être à bord. Vérifiez son état avant de partir. Il est réglé et précis en fonction des pratiques nautiques.
- Sur l'eau, **portez votre gilet** ou votre VFI (vêtement à flottabilité intégrée) ;
- **Emportez un moyen de communication** : si en mer la **VHF marine (canal 16)** doit à tout prix être privilégiée, un numéro d'appel unique pour le secours en mer, le **196**, accessible depuis un portable a été mis en place.

Le site Internet de la DMSOI sur sa page dédiée à Mayotte, ainsi que celle du ministère rappellent ces [conseils de prudence en mer essentiels](#).



(*) Les affaires maritimes sont désormais l'UTMDSOI : Unité territoriale de Mayotte, direction de la mer- Sud océan Indien. - Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie

Contact presse
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr Préfet de Mayotte



@Prefet976

